

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 16 février 2016** à compter de **11 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur François Lévesque, conseiller
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Luc Marcoux, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière
Monsieur Vincent Tanguay, directeur général

Sont absents :

Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 29-175 (2014) pour la reconstruction du réservoir Cutting
 - 2.2 Résolution de concordance dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 29-175 (2014) pour la reconstruction du réservoir Cutting
 - 2.3 Résolution de courte échéance dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 29-175 (2014) pour la reconstruction du réservoir Cutting
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

16-02-33397

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 16-02-33397

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Marchés Mondiaux CIBC inc. :

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 235 000 \$ | 1,35000 % | 2017 |
| 241 000 \$ | 1,50000 % | 2018 |
| 247 000 \$ | 1,75000 % | 2019 |
| 253 000 \$ | 1,95000 % | 2020 |
| 6 680 000 \$ | 2,15000 % | 2021 |

Prix : 98,72300 Coût réel : 2,41182 %

Valeurs mobilières Desjardins inc. :

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 235 000 \$ | 1,35000 % | 2017 |
| 241 000 \$ | 1,50000 % | 2018 |
| 247 000 \$ | 1,75000 % | 2019 |
| 253 000 \$ | 1,90000 % | 2020 |
| 6 680 000 \$ | 2,10000 % | 2021 |

Prix : 98,48200 Coût réel : 2,41880 %

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU:

QUE l'émission d'obligations au montant de 7 656 000 \$ de la Ville de Coaticook soit adjugée à Mackie Research Capital Corporation ;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-33399

2.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-175 (2014) POUR LA RECONSTRUCTION DU RÉSERVOIR CUTTING

RÉSOLUTION 16-02-33399

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Coaticook souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 656 000 \$:

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

| | |
|----------------------|----------------------|
| Règlements d'emprunt | Pour un montant de : |
| 29-175 (2014) | 3 722 300 \$ |
| 29-175 (2014) | 3 933 700 \$ |

CONSIDÉRANT que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 7 656 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1^{er} mars 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE
155 CHILD
COATICOOK, QC
J1A 2S9

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Coaticook, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-02-33400** 2.3 **RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-175 (2014) POUR LA RECONSTRUCTION DU RÉSERVOIR CUTTING**

RÉSOLUTION 16-02-33400

CONSIDÉRANT que dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 29-175 (2014) pour la reconstruction du réservoir Cutting;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU:

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 656 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 29-175 (2014), la Ville de Coaticook émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 1^{er} mars 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 29-175 (2014), chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SERVICES EXTÉRIEURS

- 16-02-33401** 3.1 **ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE DE COATICOOK ET BELL ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

RÉSOLUTION 16-02-33401

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et le promoteur 9086-1360 Québec inc. ont procédé à la construction d'un développement domiciliaire sur la rue des Prés;

CONSIDÉRANT qu'en lien avec ce développement, la Ville de Coaticook doit procéder à l'implantation de poteaux pour son réseau de lignes de distribution d'énergie électrique pour desservir les habitants de ce développement;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Ville de Coaticook requiert une servitude réelle et perpétuelle pour les droits réels spécifiés à l'acte préparé par Me Luc Custeau, lequel est joint aux présentes pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU :

- Que le maire ou en son absence le maire suppléant à signer l'acte de servitude pour l'implantation de poteaux pour son réseau de lignes de distribution d'énergie électrique pour desservir les habitants de ce développement pour les droits réels spécifiés à l'acte préparé par

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Me Luc Custeau, lequel est joint aux présentes pour en faire partie intégrante et;

- De mandater le notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de servitude à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

16-02-33402

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 16-02-33402

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU que la séance soit close à 11 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bertrand Lamoureux, maire

Geneviève Dupras, greffière